



## Communiqué de presse

Date 16 décembre 2009

---

### **Mesures de stabilisation conjoncturelle des cantons: rapport adopté par le Conseil fédéral**

**Le Conseil fédéral a approuvé aujourd'hui le rapport concernant les effets financiers des mesures de stabilisation conjoncturelle sur les cantons. Le rapport du Conseil fédéral répond au postulat déposé par le conseiller national Jean-Pierre Grin le 20 mars 2009. Il décrit, d'une part, l'ampleur des mesures conjoncturelles prises par la Confédération et mises en œuvre dans les cantons et expose, d'autre part, les mesures prises par les cantons, les villes et les chefs-lieux des cantons.**

L'impulsion budgétaire directe des mesures de stabilisation conjoncturelle conçues en trois phases par la Confédération ne donne qu'une idée incomplète de l'effet d'ensemble des mesures conjoncturelles en Suisse. Si l'on prend également en compte les mesures communiquées par les cantons ainsi que les effets de l'assurance-chômage, qui joue un rôle de stabilisateur automatique, l'impulsion globale générée dépasse 8 milliards de francs pour l'année 2009 et 7 milliards pour 2010. Cela équivaut à une impulsion budgétaire de 1,6 % du produit intérieur brut (PIB) pour 2009 et de 1,3 % du PIB pour 2010.

Il ressort des enquêtes menées que les cantons, les villes et les chefs-lieux des cantons ont prévu de dépenser 3,6 milliards de francs en 2009 et 2,7 milliards en 2010 pour leurs propres mesures conjoncturelles et pour leur participation aux mesures de la Confédération (voir tableau). Sur le montant total de 6,3 milliards de francs correspondant aux mesures prévues par les cantons et les communes pour 2009 et 2010, un montant de 0,3 milliard est destiné à la mise en œuvre des mesures de stabilisation conjoncturelle de la Confédération. Selon les estimations, 3,1 milliards de francs sont encore prévus pour les dépenses supplémentaires des cantons et des communes, et un montant de 1,9 milliard est inscrit dans les budgets pour les baisses de recettes. A cela s'ajoutent des versements – à hauteur de 1 milliard de francs – dans des fonds ou des réserves constitués pour d'éventuelles

## Communiqué de presse

mesures conjoncturelles ultérieures. Les cantons n'envisagent toutefois de dépenser ces montants que si la situation économique continue à se détériorer.

En prenant en considération la participation aux mesures de la Confédération, les mesures de stabilisation des cantons, des villes et des chefs-lieux des cantons s'élèvent à 0,7 % du PIB en 2009 et à 0,5 % du PIB en 2010. Par conséquent, les cantons et les communes contribuent pour environ 40 % aux mesures de stabilisation conjoncturelle en Suisse. Les baisses de recettes des cantons et des communes représentent 0,7 % des recettes totales en 2009 et 0,8 % en 2010, tandis que les dépenses supplémentaires de ces mêmes collectivités publiques atteignent 1,2 % des dépenses totales en 2009 et 1,4 % en 2010.

Seules quelque 53 % des mesures communiquées par les cantons et les communes pour 2009 sont explicitement motivées par la politique conjoncturelle, contre environ 62 % pour 2010. Parmi les mesures non liées à la politique conjoncturelle figurent des baisses d'impôts ou des augmentations de dépenses (par ex. dans le domaine de la protection contre les crues) qui avaient déjà été décidées auparavant par les cantons indépendamment de la situation conjoncturelle. Ces mesures exercent quand même un effet stimulant sur la conjoncture.

**Tableau: vue d'ensemble des mesures conjoncturelles des collectivités publiques**

| <i>En milliards de francs</i>  |  | Effet déployé en             |                           | Total                     |             |
|--|--|------------------------------|---------------------------|---------------------------|-------------|
|  |  | Dépenses de la Confédération | 2009                      | 2010                      |             |
| <b>Mesures de la Confédération <sup>(2)</sup></b>  |  | <b>2.1</b>                   | <b>1.9 <sup>(1)</sup></b> | <b>1.4 <sup>(1)</sup></b> | <b>3.3</b>  |
| <b>Mesures des cantons et des communes</b>   |  |                              | <b>3.6</b>                | <b>2.7</b>                | <b>6.3</b>  |
| <i>dont</i>  |  |                              |                           |                           |             |
| - Participation aux mesures de la Confédération  |  |                              | 0.3                       | 0.0                       | 0.3         |
| - Dépenses supplémentaires propres   |  |                              | 1.5                       | 1.7                       | 3.1         |
| - Pertes de recettes   |  |                              | 0.9                       | 1.0                       | 1.9         |
| - Fonds / réserves   |  |                              | 0.9                       | 0.1                       | 1.0         |
| <b>Autres mesures visant à stabiliser la conjoncture</b><br>(contribution supplémentaire de l'assurance-chômage et arrêtés d'imposition) |  |                              | <b>2.8</b>                | <b>2.9</b>                | <b>5.7</b>  |
| <b>Total des impulsions conjoncturelles</b>  |  | <b>2.1</b>                   | <b>8.3</b>                | <b>7.0</b>                | <b>15.3</b> |
| En % du PIB  |  | 0.39%                        | 1.57%                     | 1.33%                     | 2.90%       |

<sup>(1)</sup> Y compris dissolution des réserves de crise et mesures déclenchées par des tiers (particuliers)

<sup>(2)</sup> Selon RS SR 951.91

Sources: SECO, Enquête auprès des cantons et des communes

**Renseignements:** Roland Fischer, responsable de la section Statistique financière, Administration fédérale des finances, tél. 031 323 80 50

Documentation disponible à droite de la version électronique du présent communiqué de presse, publiée sous **[www.dff.admin.ch/actualites](http://www.dff.admin.ch/actualites)**:

– Rapport